

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole d'accord du grand projet urbain de Vaulx en Velin signé le 6 mai 1994 entre la communauté urbaine de Lyon, la ville de Vaulx en Velin, l'Etat, la Région et le département du Rhône, de nombreuses actions sont en cours de montage dans les quartiers de Vaulx en Velin.

Ces quartiers regroupent globalement 20 000 habitants environ. Des projets urbains sont en cours d'élaboration et des travaux commencent, pour partie, dans les quartiers de l'Ecoin sous la Combe, de la Thibaude, du Pré de l'Herpe, des Sauveteurs, des Cervelières, des Grolières, de la Grappinière et du centre-ville.

Ces projets, de grande ampleur et dont la réalisation va s'échelonner sur plusieurs années, concernent la réhabilitation des logements sous maîtrise d'ouvrage des organismes d'HLM, la requalification des espaces, la création d'activités économiques et d'équipements publics.

Pour mener à bien ces opérations, l'organisation de la concertation et de la participation des habitants aux différents stades d'avancement des projets constitue un facteur clé de la réussite.

Par délibération du 22 mai 1995, le conseil de communauté a accepté la mise en place d'une action d'assistance à la concertation dans le cadre du grand projet urbain (GPU) de Vaulx en Velin.

Pour 1996, et pendant la durée du contrat, la ville de Vaulx en Velin a proposé d'embaucher un agent qui assurerait directement cette mission afin d'en réduire le coût. Cette action permettrait d'accompagner les acteurs de terrain et les habitants sur les projets de quartier, sur leur contenu et leur mise en oeuvre ainsi que d'informer les habitants au fur et à mesure de l'avancement des opérations, notamment des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine de Lyon. Cet agent assurera, pour le compte des partenaires, des permanences dans le local "Info centre" et dans les locaux "Info projet" de l'Ecoin sous la Combe, de la Thibaude et des Sauveteurs-Cervelières. Il assurera également la rédaction d'un journal "Info projet".

L'agent contractuel recruté par la ville de Vaulx en Velin sera rémunéré sur la base des indices brut 597 et majoré 500. Le poste sera cofinancé, à parts égales, par la ville de Vaulx en Velin et la Communauté urbaine, déduction faite de la subvention de l'Etat. Le coût de ce poste suivra l'évolution des traitements applicables aux agents de la fonction publique territoriale.

Le coût annuel prévisionnel de l'opération est estimé à 292 138 F, pour lequel il est proposé le financement suivant :

- ville de Vaulx en Velin	102 249 F
- communauté urbaine de Lyon	102 249 F
- Etat	87 640 F

Dans le cas où la subvention de l'Etat serait inférieure au montant prévisionnel, les sommes restant à la charge des collectivités seront ajustées sur la base d'un maintien de la parité financière entre la Communauté urbaine et la ville de Vaulx en Velin ;

B - Propose d'approuver cette mission d'assistance telle qu'elle lui a été présentée, de l'autoriser à conclure la convention à intervenir avec la ville de Vaulx en Velin et à lui demander sa participation, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu le protocole d'accord du grand projet urbain de Vaulx en Velin passé avec la ville de Vaulx en Velin, l'Etat, la Région et le département du Rhône le 6 mai 1994 ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 22 mai 1995 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve cette mission d'assistance telle qu'elle lui a été présentée.

2° - Autorise monsieur le président à conclure la convention à intervenir avec la ville de Vaulx en Velin et à lui demander sa participation.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine - exercices 1996 et suivants - sous-chapitre 961-10 - article 615.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,